



Droit de tutelle pour la garde de ma fille

Par **moussepsf**, le **14/03/2009** à **00:11**

je suis père de famille avec une mère absente cependant le juge des enfants a statué la tutelle aux beaux parents ,ma fille était hébergée chez eux pendant trois ans mais sans décision justice aujourd'hui après accord mutuel ils ont la tutelle légale ,le problème est que je ne connais pas les termes exactes d'une visite illimitée qu'elles sont elles et surtout je ne situe pas ce que sont les interdits?

Pour préciser la tutelle est effective pour 4 mois est ce que ma situation peut totalement changé une décision et sous quelles critères?

Puis je moi même désigner un autre tuteur de ma famille ?